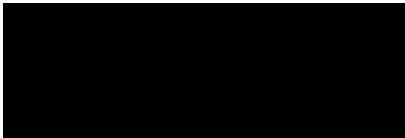


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 30 juin 2026



**Objet : Votre demande d'accès aux documents reçue le 2 juin 2026 – décision
N/Réf. : N° 2026.111-1840**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 2 juin 2026,
visant à obtenir les documents suivants :

CLIENTÈLE VISÉE : *Itinérance / santé mentale / Soins psychiatriques*

PÉRIODE : 5 ANS

1. La destination des **transferts de personnes détenues ou judiciairisées** entre les établissements (incluant les prisons) de détention du Québec, les hôpitaux, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel et les établissements psychiatriques spécialisés, ventilées par région socio-sanitaire et par établissement.
2. Personnes itinérantes, qui reçoivent des services dans un de nos établissements, elle provient d'où ?
 - a) la région administrative d'origine;
 - b) le dernier lieu de résidence connu avant l'itinérance;
 - c) le CIUSSS ou CISSS de résidence avant la perte du logement;
 - d) les déplacements entre territoires sociosanitaires.
 - e) Les transferts inter-établissements

...2

3. *Les personnes suivies sous la CETM – elles proviennent de quelle région ?*
4. *Personne hospitalisée en psychiatrie = quand elle reçoit son congé. Elle est dirigée vers quel endroit ?*
 - a) *Domicile*
 - b) *Domicile avec soutien*
 - c) *Refuge*
 - d) *Appartement supervisé*

Tout d'abord, nous vous communiquons l'information suivante répondant partiellement à votre demande d'accès aux documents. Nous sommes en mesure de vous fournir des données concernant la destination des patients suivis en santé mentale à la suite de leur départ de l'Hôpital Notre-Dame ou de l'Hôpital de Verdun.

Destination des patients en santé mentale 2021-2026

Ensuite, après analyse, nous constatons que notre organisme ne détient aucun document ou rapport compilant les renseignements demandés. La production de ces renseignements nécessiterait de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs documents. Donc, en respect de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ., c A-2.1., nous ne pouvons accéder à votre demande.

Finalement, nous tenons à vous informer qu'au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, plusieurs des renseignements sollicités s'avèrent inexistant. À cet égard, il convient de préciser que plusieurs personnes en situation d'itinérance choisissent de ne pas fournir certaines informations personnelles les concernant.

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ., c. A-2.1,) nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

audrey lemieux

Signé avec ConsignO Cloud (30/06/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/sb

p. j. Avis de recours

Document (1)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

Annexe

Chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE I

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Destination des usagers hospitalisés en santé mentale de 2021 à 2026
Hopital de Verdun et Hopital Notre-Dame

Type destination desc.	Installation destination desc.	No admission
CD	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	62
	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	3
	CENTRE MULTI. SSS DE SAINTE-AGATHE	1
	CENTRE MULTI. SSS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	1
	CHU SAINTE-JUSTINE	1
	CHUS - HÔPITAL FLEURIMONT	1
	CHUS - HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE	1
	HÔPITAL ANNA-LABERGE	3
	HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE	2
	HÔPITAL DE HULL	1
	HÔPITAL DE LA CITÉ-DE-LA-SANTÉ	2
	HÔPITAL DE LANAUDIÈRE ET CHSLD PARPHILIA-FERLAND	2
	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	1
	HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME	3
	HÔPITAL DOUGLAS	48
	HÔPITAL DU SUROÎT	1
	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE ALBERT-PRÉVOST	36
	HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE PIERRE-JANET	1
	HÔPITAL EN SM ET CLSC DE MALARTIC	1
	HÔPITAL ET CHSLD EN SANTÉ MENTALE DE LA MAURICIE-ET-DU-	1
	HÔPITAL ET CHSLD MÉMORIAL DE WAKEFIELD / WAKEFIELD MEMO	1
	HÔPITAL ET GMFU DE MARIA	1
	HOPITAL GENERAL DE MONTREAL	14
	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	14
	HOPITAL GENERAL JUIF	11
	HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	8
	HÔPITAL HONORÉ-MERCIER	1
	HÔPITAL JEAN-TALON	7
	HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT	2
	HÔPITAL PIERRE-BOUCHER	2
	HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR	2
	HÔPITAL SAINTE-CROIX	1
	HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	1
	HÔTEL-DIEU DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MON	1

Type destination desc.	Installation destination desc.	No admission
CD...	INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	1
	INSTITUT NATIONAL PSYCH. LEGALE PHILIPPE-PINEL	1
	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL	3
	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DE QUÉBEC	10
	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SM DE MONTRÉAL	80
	PAVILLON SAINTE-MARIE	1
	VILLA MEDICA	1
Centre de réadaptation	CRD DE SAINT-PHILIPPE / SAINT-PHILIPPE ADDICTION READAP	1
	CRD ET DI-TSA LOUVAIN	16
	CRD PRINCE-ARTHUR	12
CLSC	CENTRE MULTI. SSS DE SAINT-LOUIS-DU-PARC	1
	CLSC DE LA VISITATION ET GMFU DES FAUBOURGS	4
	CLSC DE LASALLE	2
	CLSC DE MERCIER-EST	1
	CLSC DE ROSEMONT	1
	CLSC DE SAINT-LÉONARD	1
	CLSC DE THETFORD	1
	CLSC DES FAUBOURGS (PTS LARIVIERE)	1
	CLSC DU PLATEAU-MONT-ROYAL	5
	CLSC ET GMFU DE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	4
	CLSC ET GMFU MÉTRO	1
	CLSC OLIVIER-GUIMOND	1
	CLSC PARTHENAIS ET GMFU DES FAUBOURGS	5
	CLSC SAINTE-CATHERINE ET GMFU DES FAUBOURGS	1
	CLSC WILLIAM C.-VAN HORNE	1
Départ sans autorisation		390
Domicile		2060
LD	CENTRE D'HÉBERGEMENT ARMAND-LAVERGNE	6
	CENTRE D'HÉBERGEMENT DES SEIGNEURS	1
	CENTRE D'HÉBERGEMENT ÉMILIE-GAMELIN	9
	CENTRE D'HÉBERGEMENT ERNEST-ROUTHIER	2
	CENTRE D'HÉBERGEMENT JEAN-DE-LA-LANDE	4
	CENTRE D'HÉBERGEMENT JEANNE-MANCE	14
	CENTRE D'HÉBERGEMENT LOUIS-RIEL	1
	CENTRE D'HÉBERGEMENT ROMAIN-BECQUET	1
	CENTRE D'HÉBERGEMENT YVON-BRUNET	5
	CHSLD AUCLAIR	1

Type destination desc.	Installation destination desc.	No admission
LD...	CHSLD ET CENTRE SERV. AMB. CHAMPLAIN	1
	CHSLD SAINT-GEORGES	1
	INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SM DE MONTRÉAL	1
	L'HOPITAL CHINOIS DE MONTREAL (1963)	1
	L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963)	1
Maison funéraire ou autre CH p		9
Ressources non institutionnelle		421